

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2025



# LES RENCONTRES ASSOCIATIVES de Provence

**Vous êtes une association et souhaitez des informations sur les dispositifs d'aide et sur les demandes de subvention ?**

Le Département vous donne RDV à l'hôtel du Département

---

# RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE 2025

**Information aux associations**



# **PROGRAMME**

**Les subventions en chiffres et le guide des aides**

**Les dispositifs gérés par Service des Relations avec les Associations :**  
**L'Ordre des bénévoles / Le dépôt de la demande de subvention / L'assistance aux associations**

**La Direction de la Culture**

**Le Service de la Vie Associative**

**Temps d'échanges**

# LES SUBVENTIONS EN CHIFFRES

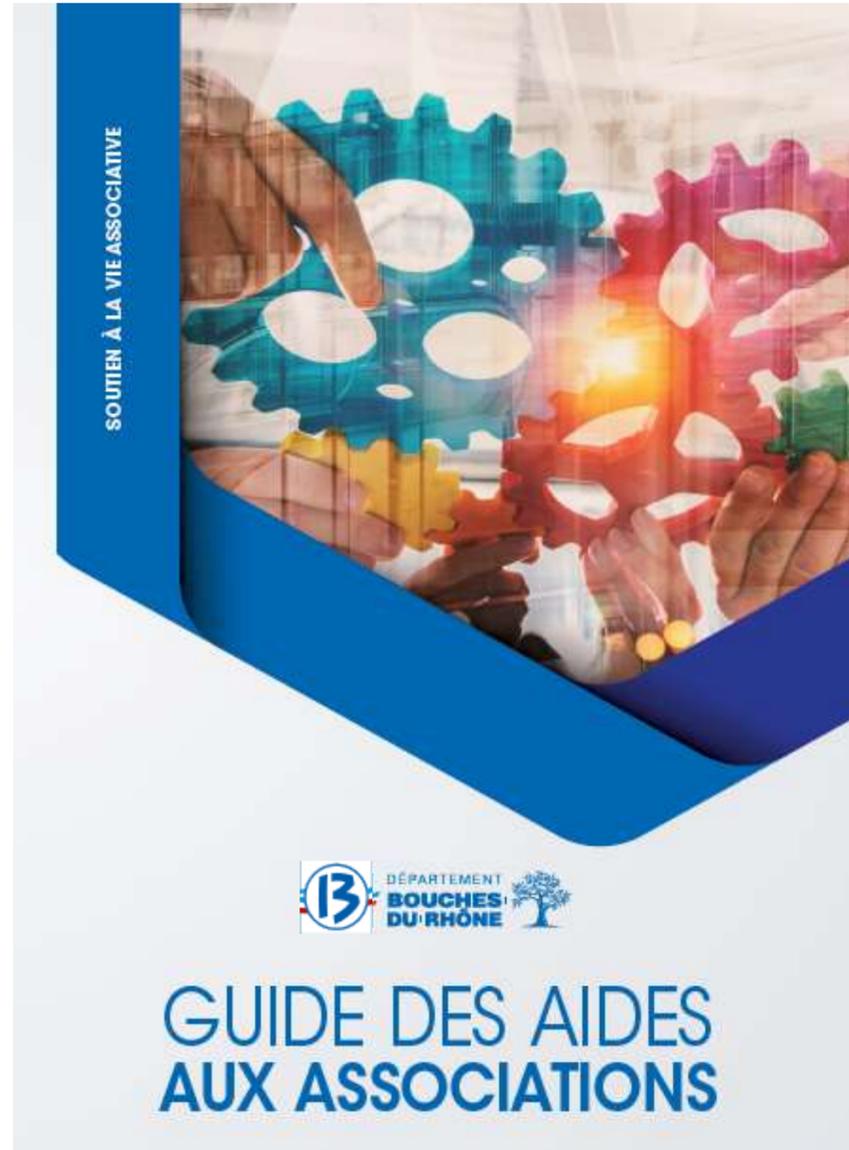
**85 Millions d'euros attribués en 2024**



**Plus de 7200 demandes déposées**

**5078 dossiers subventionnés**

# Guide des aides aux associations



Le guide des associations est accessible en téléchargement :

<https://www.calameo.com/books/000974206e2fdd9cd93cd>

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



# Direction de la Jeunesse et des Sports

## Le Service des Relations avec les Associations et les Particuliers

# L'Ordre Départemental des Bénévoles



# Ordre Départemental DES BÉNÉVOLES

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur les bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.**

**Depuis 2022, près de 300 bénévoles, femmes et hommes ont reçus la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.**

- Médaille GRAND OR, plus de 30 ans de bénévolat
- Médaille d'OR, plus de 20 ans de bénévolat
- Médaille d'ARGENT, plus de 10 ans de bénévolat
- Médaille de BRONZE, à partir de 5 ans

**Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association,**

**Pour déposer un dossier de candidature en ligne**

**Suivez ce lien :**

**[Dpt13.fr/odb](https://dpt13.fr/odb)**

# Quand l'engagement citoyen donne naissance aux associations

Les associations naissent souvent d'un besoin, d'un élan de solidarité ou d'une passion partagée.

Elles sont le fruit de l'initiative de citoyens qui souhaitent s'unir pour agir, répondre à des enjeux locaux, partager une passion ou tout simplement faire vivre des valeurs communes.

Dans notre département, les associations sont omniprésentes et jouent un rôle fondamental dans la dynamique sociale, culturelle, sportive et économique du territoire.

A travers leur dynamisme et leur engagement, elles incarnent une force vive essentielle au bien être collectif et au développement local du territoire.

Qu'il s'agisse de venir en aide aux plus vulnérables, de promouvoir la culture et le sport, ou encore de renforcer le lien social dans nos communes, les associations agissent au plus près des habitants, avec passion, expertise et dévouement.

Conscient de cette contribution essentielle, le département s'engage à soutenir ces structures par le biais de subventions adaptées, justes et transparentes.

La présentation qui suit vise à mettre en lumière les principes, les objectifs et les modalités du soutien qui peut être apporté, notamment par le biais des subventions.

# Le dépôt de la demande de subvention

# LES DATES CLÉS

1<sup>er</sup>  
septembre  
2025

• Début dépôt de dossier

30 janvier  
2026

• Date limite de dépôt

30 juin 2026

• Date limite pour compléter un dossier déposé avant le 30/01/2026

# LE CONSEIL : DÉPOSER TÔT !

**Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).**

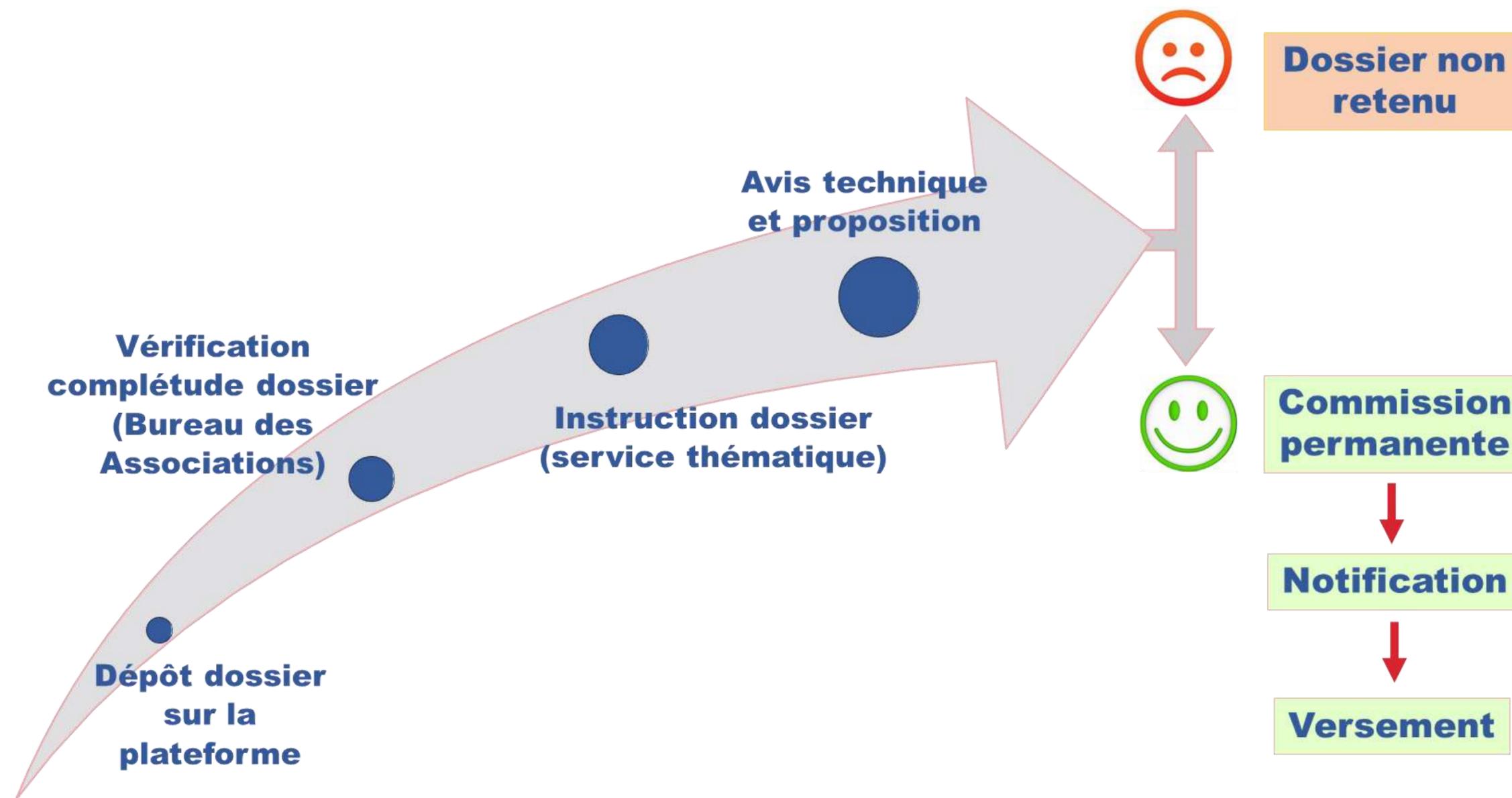
**Avantage : un dossier traité plus rapidement.**

# DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ: UNE ADRESSE UNIQUE

Une seule adresse pour déposer vos demandes de subvention

→ <https://subventions.departement13.fr>

# LE CIRCUIT D'UN DOSSIER



# LES TYPES DE SUBVENTION

## FONCTIONNEMENT

## INVESTISSEMENT



### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour soutenir la réalisation du projet associatif global défini par son objet social : le loyer, la communication, les fluides, l'achat de petites fournitures, charges et services divers, dépenses de personnel, etc...



### PROJET SPÉCIFIQUE

Un projet spécifique se différencie de l'action habituelle de l'association donc de son fonctionnement général, et nécessite un budget et des moyens humains spécifiques.



### MANIFESTATION

Une activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.



### INVESTISSEMENT

Pour financer des biens durables, augmentant le patrimoine de l'association : acquisition de matériel, construction, travaux, études associées...

# POINTS DE VIGILANCE

## Liste des membres du Conseil d'Administration

- . Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

## RIB / IBAN

- . Libellé au nom de l'association.

## Comptes annuels

- . Sur 12 mois (Bilan/Compte de résultat/Annexes), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3, N-2 obligatoires et si possible N-1).
- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

## Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3, N-2 et N-1 obligatoires).

## Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- . Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

## Rapport global d'activité

- . Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire et si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

## Programme global d'activité

- . Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

# L'assistance aux associations

# MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

## PAR TÉLÉPHONE

**04 13 31 13 14**



**HOTLINE**

**UNIQUEMENT DÉDIÉE  
AUX ASSOCIATIONS**

Du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 hors  
week-end et jours fériés.

## PAR ÉCRIT

Contactez l'assistance par message  
en cliquant sur le lien suivant  
(réponse sous 24h ouvrés) :

**<http://dpt13.fr/subv>**



# DES SUPPORTS DÉMATÉRIALISÉS POUR VOUS AIDER

[Notre page : L'assistance à vos côtés](#)

Laissez-vous guider !

[Télécharger le petit guide de la demande de subvention](#)



[Nos tutoriels videos](#)





# VOUS RECEVOIR

15 maisons du bel-âge du Département vous reçoivent.

**MBA TARASCON** 10, boulevard Itam 13150 Tarascon **04 13 31 85 16**  
**MBA SAINT-JULIEN** 2, Avenue Fernandel 13012 Marseille **04 13 31 83 82**  
**MBA SAINT-LOUP** 114, boulevard de Saint-Loup 13010 Marseille **04 13 31 69 35**  
**MBA CASTELLANE** 40, rue Jean-Fiolle 13006 Marseille **04 13 31 68 31**  
**MBA LE CAMAS** 5, rue du Docteur Simone-Sedan 13005 Marseille **04 13 31 59 56**  
**MBA LA ROUVIÈRE** 83, boulevard du redon Bât. A 13009 Marseille **04 13 31 67 44**  
**MBA SAINTE-ANNE** 250, avenue de Mazargues 13008 Marseille **04 13 31 79 13**  
**MBA BELLE DE MAI** 31 ter, boulevard Bouès 13003 Marseille **04 13 31 80 32**  
**MBA BERRE-L'ÉTANG** 32 avenue Joliot Curie, 13130 Berre-l'Étang **04 13 31 85 10**  
**MBA SÉNAS** 158, avenue André-Aune 13560 Sénas **04 13 31 69 86**  
**MBA ISTRES** 11, place Patricia-Tranchand 13800 Istres **04 13 31 69 65**  
**MBA AURIOL** 23, rue de la Paroisse 13390 Auriol **04 13 31 69 80**  
**MBA TRETS** 2, place du 14 juillet 13530 Trets **04 13 31 54 97**  
**MBA CARNOUX-EN-PCE** 8, avenue du Mail 13470 Carnoux-en-Provence **04 13 31 60 16**  
**MBA LA CIOTAT** 166, boulevard Jean Jaurès 13600 La Ciotat **04 13 31 69 57**

**DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026**

Vous avez du mal à vous y retrouver ?  
Le Département vous accompagne

**MP JS** **MAISONS DU BEL ÂGE**

Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)



# VOUS RECEVOIR

## Les deux Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports (MPJS)

**MPJS Aix-en-Provence** 8, rue Château de l'horloge 13090 Aix-en-Provence  
**mpjs.aix@departement13.fr**

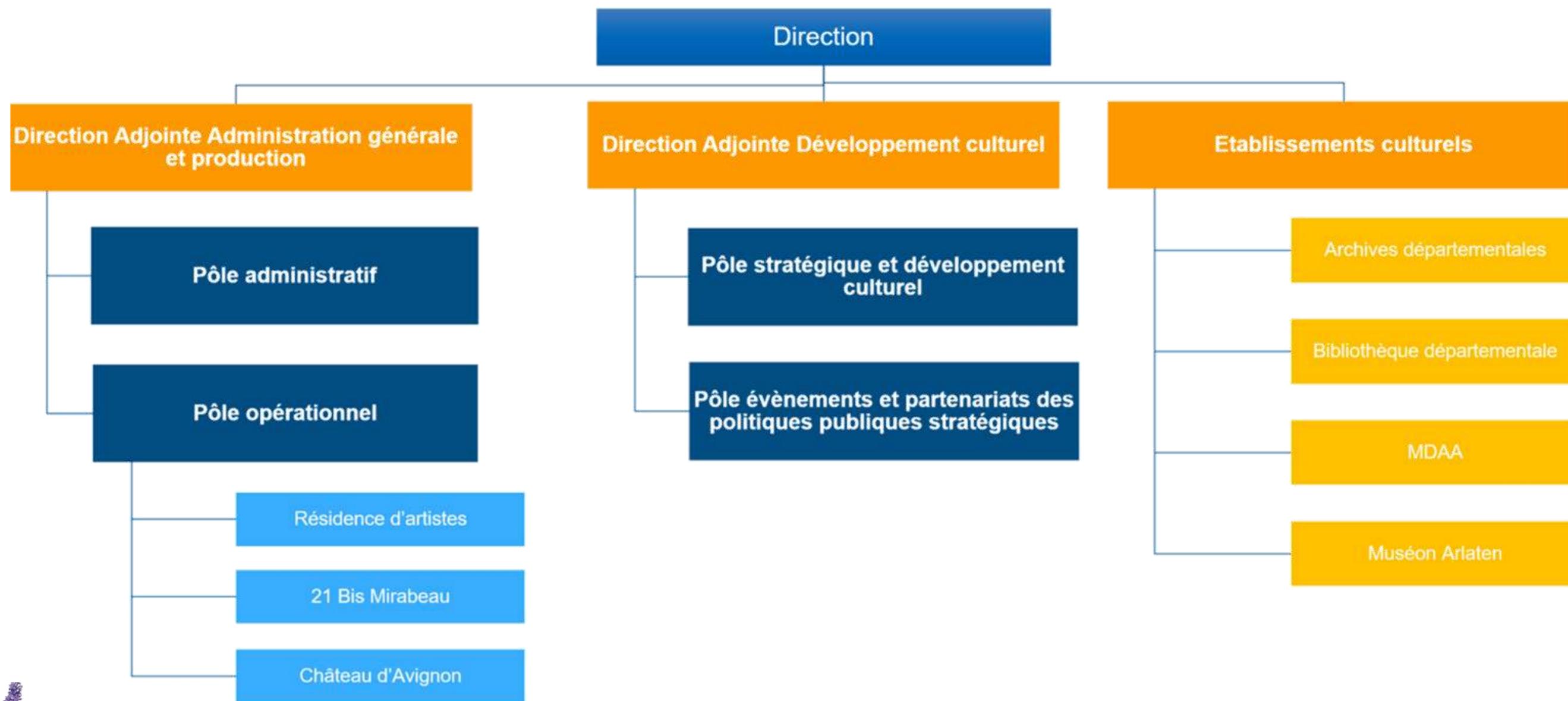
**MPJS Marseille** 13, rue Édouard-Alexander 13010 Marseille  
**mpjsmarseille@departement13.fr**

Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](https://www.departement13.fr)

# Direction de la Culture

# ORGANIGRAMME – Direction de la culture



# LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

- En 2023 : 352 798 contacts dont 307 534 usagers accueillis physiquement dans les établissements culturels du Département



# LE MUSEON ARLATEN



- Créé en 1896 par Frédéric Mistral, ce « musée de poète », ce « poème en objets », a rouvert en 2021 après une importante rénovation menée par le Département des Bouches-du-Rhône avec le concours de l'architecte Michel Bertreux et du créateur Christian Lacroix.



# Le MDAA



- Situé près des vestiges du cirque romain, au bord du Rhône, le musée offre à ses visiteurs, depuis 1995, une large vision de l'archéologie d'Arles, du néolithique à l'Antiquité tardive.
- C'est **la plus importante collection archéologique antique de toute la Provence** présentée de façon soignée et élégante dans un bâtiment résolument contemporain.





# LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

- Établissement départemental installé dans le quartier d'Euroméditerranée depuis 2006, la Bibliothèque est chargée d'élaborer avec l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture publique, une politique d'accès du plus grand nombre à la culture et au savoir.



# LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Créées pendant la Révolution française et installées aujourd'hui dans un magnifique bâtiment contemporain au cœur du quartier Euroméditerranée à Marseille, les Archives départementales conservent plus de 70 km linéaires de documents datant du Moyen Âge à nos jours.



# CULTURE & TRADITION

Fiche n°1 Soutien aux associations gestionnaires de lieux de conservation et de diffusion de collections d'intérêt départemental - *Fonctionnement*

Fiche n°2 Soutien aux gestionnaires de lieux culturels permanents - Salles de cinéma - *Fonctionnement*

Fiche n°3 Soutien aux associations de lieux culturels permanents diffusant de l'art moderne et contemporain - *Fonctionnement*

Fiche n°4 Soutien aux associations de lieux artistiques et culturels permanents Salles de spectacle - *Fonctionnement*

Fiche n°5 Soutien aux associations à vocation artistique et culturelle sans lieu permanent festivals et manifestations ponctuelles - *Manifestation ou Fonctionnement*

Fiche n°6 Soutien aux associations à vocation artistique et culturelle sans lieu permanent Compagnies ou ensembles - *Fonctionnement*

Fiche n°7 Soutien aux associations œuvrant dans le domaine culturel - *Investissement*

Fiche n°8 Aide à la conservation des monuments historiques et objets mobiliers classés ou inscrits *Investissement*

Fiche n°9 Aide à la conservation et la restauration du patrimoine rural et objets mobiliers non protégés

Fiche n°10 Aide aux projets des chorales

Fiche n°11 Aide au fonctionnement général des chorales du département basées dans les Bouches-du-Rhône

Fiche n°12 Partenariat avec les structures associatives à vocation artistique et culturelle œuvrant dans le domaine du spectacle vivant - Dispositif Provence en scène

Fiche n°13 Aide à la création - Projet spécifique - Spectacle vivant

Fiche n°14 Aide à la résidence du spectacle vivant - Projet spécifique

Fiche n°15 Partenariat avec les structures associatives œuvrant dans le domaine de la culture des traditions et de la langue provençale - *Fonctionnement*

Fiche n°16 Partenariat avec les structures associatives œuvrant dans le domaine de la culture, des traditions et de la langue provençale - Projet/manifestation

Fiche n°17 Partenariat avec les structures associatives œuvrant dans le domaine de la culture, des traditions et de la langue provençale - Aide à la création

Fiche n°18 Soutien aux associations gestionnaires de lieux artistiques et culturels permanents Tiers-lieux ou établissements pluridisciplinaires - *Fonctionnement*

Fiche n°19 Aide au projet d'enseignement artistique et de pratique amateur

Fiche n°20 Aide au fonctionnement général d'enseignement et de pratique artistique amateur

Fiche n°21 Centre départemental de création en résidence



# Recevabilité DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

## Porteur de la demande

### Porteurs de projet éligibles

- \* Associations
- \* Etablissements publics culturels

### Porteurs non éligibles

- \* Organisations à caractère politique
- \* Subventions à des fins culturelles et religieuses (exceptions liées aux travaux des édifices religieux)

## Nature de la demande

Action et/ou évènement d'intérêt général

Fonctionnement général

Projet spécifique

Manifestation

Equipement

Compatibilité avec le guide des Associations et possibilité de contrôle de l'opération



# APPELS A CANDIDATURE PROPOSES PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE

- Chants de Noël : choix de producteurs
- Provence en Scène : choix de compagnies
- Ensemble en Provence
- Aide à la Résidence d'artiste : choix des compagnies
- Acquisition d'œuvre d'art : choix des artistes
- Aide à la Création : choix des compagnies
- Aide à l'édition : choix des artistes
- Aide aux salles de cinéma

Autant de comités composés de producteurs, directeurs de lieux de diffusion, CNC, programmeurs, artistes...

Le Département s'entoure de professionnels de la Culture dans son positionnement culturel.



# CHARGÉS DE MISSION ET INSTRUCTEURS

**Alisa FROSSARD**, chargée de mission Activités disciplinaires  
et enseignement artistique – 04 13 31 18 63

Chargé de mission Culture provençale – en cours de recrutement

**Valentine DEMRY**, chargée de mission Livre  
et arts numériques – 04 13 31 16 85

**Kevin STOUQUE**, chargé de mission Musique – 04 13 31 20 49

**Romain COUDENE**, chargé de mission Spectacle vivant – 04 13 31 18 45

**Manon DESPLECHIN**, chargée de mission Arts plastiques – 04 13 31 18 77

**Melissa BARTOLI**, chargée de mission Audiovisuel – 04 13 31 14 33

**Agnès BARRUOL**, chargée de mission Patrimoine  
et monuments historiques – 04 13 31 18 39

**Patrick BOTELLA**, instructeur Activités disciplinaires  
et Culture provençale

**Anne-Carine CHASTIN**, instructeur Enseignement artistique

**Virginie BOUTARD**, instructeur Livre et arts numériques

**Cloé JOUVAL**, instructeur Musique

**Pierre AUTRAN**, instructeur Spectacle vivant

**Najette JEDDAI**, instructeur Spectacle vivant et Patrimoine

**Emmanuelle DE WOLF**, instructeur Arts visuels

**Marie-Claude DAHAN**, instructeur Patrimoine

*Sous la responsabilité de **Karine LITTARDI***

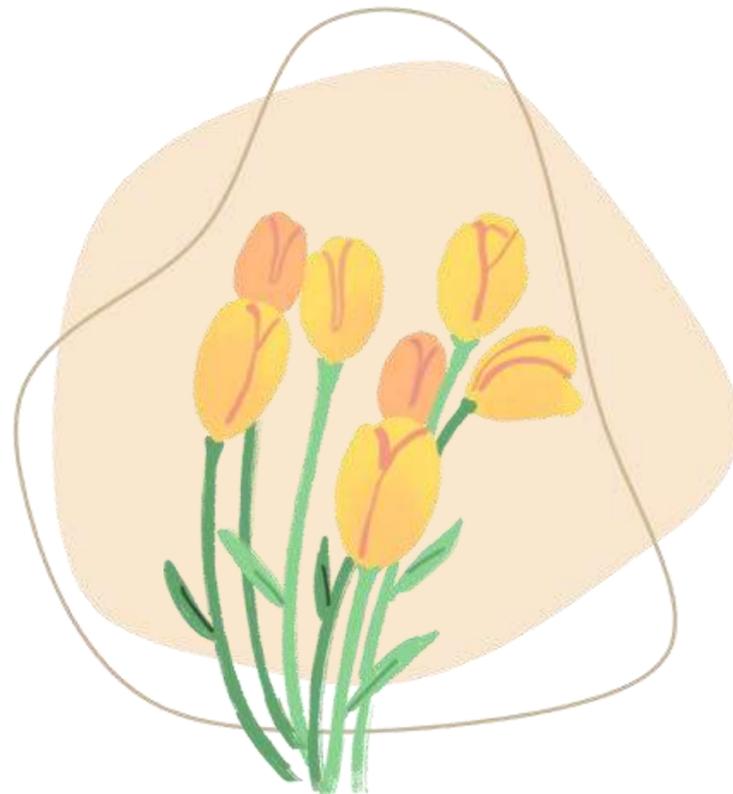
Rappel de la grille d'analyse des dossiers de demandes de subvention



# Direction de la Vie Locale

## Le Service de la Vie Associative

# Présentation



Soutenir les acteurs associatifs en finançant leurs projets en : **fonctionnement général, projets spécifiques, manifestations et investissement**, en matière de lutte contre l'isolement des publics les plus fragiles, maintien du lien social, sensibilisation aux discriminations, accompagnement et formation en faveur des dirigeants bénévoles associatifs, développement de la solidarité, devoir de mémoire, ...

Les subventions aux associations : une compétence facultative du département

# Nos 5 délégations



Monsieur Lionel DE CALA

- Soutien à la Vie associative



Monsieur Jean-Marc PERRIN

- Animation Bel Age



Madame Hélène GENTE-CEAGLIO

- Lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes et aux enfants

Monsieur Denis ROSSI

- Caritatif



Monsieur Yves MORAINÉ

- Anciens combattants





## DÉLÉGATION DE M. LIONEL DE CALA

### Soutien à la vie associative :

Dispositif de soutien aux associations œuvrant pour la préservation du lien social, le développement de la vie associative départementale.

### Soutien aux associations dont l'objet ou le projet porte sur l'animation à destination des jeunes enfants :

Festivals, spectacles, théâtre, contes, éveil, jeux, défense des grandes causes, pratiques artistiques, dispositifs d'animation à destination d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, maladie ...

### Soutien aux médias associatifs :

Associations servant de support à la gestion d'un média (TV, radio, presse écrite) ou ayant pour objet la diffusion des productions destinées à un ou plusieurs types de médias (création sonore pour une radio par exemple).

### Soutien au fonctionnement des crèches associatives et communales :

Subvention de fonctionnement à la place agréée  
(220 €/place).



## DÉLÉGATION DE M. Denis ROSSI

### Autres délégations :

Plan pauvreté et  
interventions humanitaires

Le soutien aux associations qui accompagnent les publics les plus fragilisés par la crise économique et sanitaire, le chômage, les accidents de la vie, s'articule autour de deux programmes :

- Pour les associations de lutte contre la précarité sous toutes ses formes, dont l'aide alimentaire, la solidarité envers les publics marginalisés, la lutte contre la pauvreté, pour l'inclusion sociale...
- Pour les associations œuvrant pour la solidarité dans la santé, le handicap, la prévention et la lutte les addictions, l'accès aux soins, la prise en charge des maladies auto-immunes, l'éducation à la santé...



## DÉLÉGATION DE Mme Hélène GENTE-CEAGLIO

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Dispositif qui s'articule autour :

1° du soutien financier des associations qui œuvrent dans ce domaine, pour leur fonctionnement général ou via la mise en œuvre de projets spécifiques (d'animations, d'accueil et accompagnements, de sensibilisations, défense et accès aux droits...). Il vise notamment :

- Les associations en direction des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes.
- Les associations qui luttent contre les violences sexistes et violence faites aux enfants.
- Les associations qui travaillent à faire reculer les stéréotypes, et à lutter contre les 26 formes de discriminations reconnues par la loi, en particulier celles liées au sexe et au genre, avec une attention particulière donnée aux associations de lutte contre l'homophobie.
- Les associations qui sur les questions de harcèlement à l'école et de violences scolaires, en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens.

2° d'un lieu dédié aux associations, public et partenaires : la Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations (MDLD), qui permet d'engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.



Autre délégation:  
Les finances

## DÉLÉGATION DE M. Yves MORAINÉ

La délégation Anciens combattants accompagne, depuis de nombreuses années, les associations d'anciens combattants.

Aide initialement tournée vers le soutien au fonctionnement et manifestations de commémoration.

Par la suite orientée de manière significative vers un partenariat pour des projets visant à mieux comprendre les causes et conséquences des conflits.

Les objectifs de cette délégation ont été renforcés ces cinq dernières années, vers la mise en place d'actions pédagogiques dans les collèges autour du travail de mémoire, et le soutien à des projets s'inscrivant dans des valeurs humanistes.



**Autres délégations:**

Mise en relief de la  
paléontologie et de  
l'archéologie en Provence

## DÉLÉGATION DE M. Jean-Marc PERRIN

### DISPOSITIF DES COLIS DE NOËL

Préserver le lien social par le biais des colis de Noël pour les personnes du bel âge.

Critères d'accès :

Etre âgé d'au moins 60 ans (pour 2024 : être né avant le 01/01/1965)

Résider dans le département

Ne pas excéder certaines conditions de ressources :

1.5 fois le SMIC, soit un revenu fiscal 2023 inférieur à 24 896 € pour une personne seule ou

2.5 fois le SMIC, soit un revenu fiscal 2023 inférieur à 41 493€ pour un couple

Comment ?

Se manifester auprès d'une d'entre d'elles pour s'inscrire sur liste des bénéficiaires.

La demande d'un colis n'est pas soumise à une adhésion.

Maximum un colis par personne (en couple ou non).

Place des associations ?

Distribution des colis via les MBA et les associations en lien avec les personnes âgées.

Démarrage de la fabrication des colis fin septembre 2024 par un ESAT

Fn de l'opération de distribution fin décembre 2024.

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DU BEL ÂGE

Les actions en faveur des personnes du Bel âge constitue une véritable politique de proximité :

- Subventions aux associations en lien avec les personnes âgées,
- Création des Maisons du Bel Âge depuis fin 2017,
- Aide financière aux projets d'animation (quartiers et tout le territoire) : rompre leur isolement, lutter contre le vieillissement précoce, encourager leur maintien à domicile et préserver leur place et leur rôle dans notre société, rendre accessibles de nouvelles activités.

# Nos réalisations

## Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations :

### Données clefs 1er semestre 2025 :

**1929** personnes accueillies

**1477** personnes sensibilisées à la lutte contre les discriminations

**1043** participant·es aux évènements organisés par la MDLD

**107** mises à disposition de nos locaux au bénéfice d'acteurs associatifs



## Instruction des demandes de subventions des associations :

En 2025 : 1334 dossiers instruits

## La formation des dirigeants bénévoles associatifs :

### Depuis 2015 :

Nombre d'associations formées : **440**

Nombre de dirigeants bénévoles associatifs formés : **602**

### En 2024 :

**51** associations - **77** dirigeants bénévoles associatifs

## Colis de Noël :

**90 000** bénéficiaires en 2025



# La MDLD : Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations

Informe, conseille et oriente les usagers dans leurs démarches relatives aux discriminations et leur propose l'accès à des permanences assurées par des spécialistes ;

Soutient les acteurs associatifs du champ de la lutte contre les discriminations en leur mettant à disposition des **espaces de travail et de rencontre** ;

Diffuse une culture de la non-discrimination auprès d'un large public (ateliers de sensibilisation, expositions, temps-forts, conférences) ;

Contribue au déploiement d'une politique de lutte contre les discriminations sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

Pour contacter la MDLD :

 [mdld@departement13.fr](mailto:mdld@departement13.fr)

 04 13 31 60 00

 67 av. de Toulon, 13006 Marseille

**Horaires :**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



# Les colis de Noël

- **Critères** : 60 ans, habiter le département 13, en fonction des revenus seul (= 1,5 fois le montant du SMIC en vigueur au 31 décembre N-1), ou en couple (= 2,5 fois le montant du SMIC en vigueur au 31 décembre N-1), un colis par personne même en couple.
- **Distribution** : Dans les Maisons du Bel Âge, et les associations.

Dépôts des demandes par les associations :  
du 05 mai jusqu'au 08 août 2025

Inscription des particuliers dans les MBA : début  
septembre

9 Produits  
alimentaires



90 000 bénéficiaires

# La formation des dirigeants bénévoles associatifs

GRATUITE



- **A destination des petites associations de 1 à 3 salariés :**  
Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association (président, trésorier, secrétaire).
- **Organisation de sessions de 3 journées de formations sur l'ensemble du Département 13 :** Sur les aspects administratifs, budgétaires, comptables ainsi que le projet associatif.



# Contacts utiles

**Service de la Vie associative : RDV, renseignements**

 **Secrétariat : 04 13 31 39 13**

**Formation des dirigeants bénévoles associatifs :**

**Lien d'inscription : <https://www.departement13.fr/en-actions/associations/se-former-sinformer>**

 **: 04 13 31 39 23**

**Maison De Lutte contre les Discriminations : [mdld@departement13.fr](mailto:mdld@departement13.fr)**

 **: 04 13 31 60 00**

**Colis de Noël : [colisdenoel@departement13.fr](mailto:colisdenoel@departement13.fr)**

**Lien : <https://www.departement13.fr/en-actions/associations/colis-de-noel>**

 **: 04 13 31 16 22 / 04 13 31 20 72**